

BLÉ

Contact

LETRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N°157 OCTOBRE 2003

H U M E U R D E B L É SECOND TOUR POUR L'ÉTHANOL

Prévue pour être implantée à la Mède (Bouches du Rhône), la quatrième unité française de production d'ETBE -additif pour essence " verte " obtenu à partir de bioéthanol et de produit pétrolier- ne verra pas le jour. Elle avait pourtant été promise par le gouvernement Jospin en septembre 2000 et re-promise par le gouvernement actuel fin 2002. Mais, selon le ministère de l'Economie et des Finances, il aurait fallu un montant d'exonération de TIPP du bioéthanol trop important, le passage par l'ETBE s'avérant trop coûteux. Dont acte, mais, dans le cadre de la lutte contre l'effet de serre, la réglementation européenne demande à notre pays d'incorporer 2% de biocarburant dans l'essence en 2005, puis 5,75 % en 2010. Or il existe une voie plus compétitive que le recours à l'ETBE, imposé jusqu'à maintenant en

France par le ministère de l'Industrie et par le secteur du raffinage : l'incorporation directe du bioéthanol dans l'essence. De nombreux pays la pratiquent avec succès et, chez nous, des grands distributeurs indépendants de carburants sont prêts à s'engager immédiatement dans cette voie-là.

Il serait donc logique que du bioéthanol incorporé en direct dans de l'essence bénéficie de la même exonération de TIPP que celui utilisé aujourd'hui pour la production d'ETBE. Et cela, à due concurrence, au moins, des tonnages initialement promis par les Pouvoirs publics pour la Mède. D'autres promesses seront tenues dans la loi de Finances pour 2004. Celle-là doit l'être aussi.

MARCHÉS

UN ACCORD U.E./MAROC FACILITE LES EXPORTATIONS EUROPÉENNES DE BLÉ

Le 26 septembre, la Commission européenne et le ministère marocain de l'Agriculture ont achevé la renégociation de l'accord d'association U.E./Maroc, dont le volet agricole constituait un point de blocage. Au final, en contrepartie d'une nouvelle ouverture du marché communautaire des tomates concédée par la Commission, le Maroc permettra à l'U.E. de lui exporter à droits de douane réduits un contingent annuel de blé tendre compris entre 400.000 et 1.060.000 tonnes, selon le volume de la récolte marocaine. Ce contingent devrait permettre à l'U.E. de maintenir sa présence face à la concurrence russe et ukrainienne (800.000 tonnes la campagne dernière). L'U.E. pourra exporter au-delà du contingent dans les mêmes conditions que ses concurrents.

A travers son bureau de Casablanca, France Export Céréales, l'organisme de promotion des exportations créé par les céréaliers français, a joué un rôle actif dans la négociation, grâce à ses contacts avec les négociateurs marocains et l'administration française.

L'origine U.E. représente habituellement la moitié des importations marocaines de blé, avec un volume compris entre 1 et 2 millions de tonnes, dont les deux tiers provenant de France. Le Maroc est ainsi le troisième débouché de la France hors U.E., après l'Egypte et l'Algérie.

USA : LA PROTECTION DES OISEAUX MALMÈNE LES EXPORTATIONS DE GRAINS

A la suite d'une décision de justice, l'organisme fédéral chargé aux Etats-Unis du contrôle des zones fluviales a dû réduire cet été le débit des eaux du Missouri pour protéger deux espèces d'oiseaux.

Le trafic des barges sur le Mississippi, qui est alimenté par le Missouri, s'en est trouvé fortement affecté. Or, la majeure partie des grains de la Corn Belt destinés à l'exportation est acheminée par barge sur le Mississippi vers le golfe du

Mexique. L'Association des producteurs de maïs américains a entrepris de mener campagne au Congrès pour que le Missouri " reste dédié à l'activité économique " et pour que d'autres intérêts ne viennent pas entraver la compétitivité des exportations agricoles américaines.

Source : Agri US Analyse

BIO-ÉNERGIES

LE Credo ALLEMAND POUR LES MATIÈRES PREMIÈRES RENOUVELABLES

Les partis d'opposition allemands -la CDU et la CSU- se sont expressément déclarés favorables à l'utilisation croissante des matières premières renouvelables lors d'un forum organisé sur le sujet à Berlin, le 4 septembre dernier, à l'initiative de leur groupe parlementaire. Il s'agissait pour elles de se positionner sur un terrain qu'occupaient exclusivement jusqu'alors la coalition SPD/Grünen.

A cette occasion, la CDU et la CSU ont demandé que l'exonération de taxe sur les produits pétroliers votée en juin 2002 par la majorité rose-verte au profit des biocarburants soit garantie à long terme, de façon à faciliter les investissements dans ce domaine. Aux dires des observateurs de ce dossier en Allemagne, une telle évolution paraît tout à fait possible.

Comme les partis au pouvoir, la droite allemande souhaite que les énergies renouvelables représentent 12,5 % de la consommation totale d'énergie du pays en 2010. Elle met en avant les bénéfices que le pays tirerait d'une utilisation accrue des matières premières renouvelables en termes de création d'emplois et d'indépendance énergétique. C'est dans ce contexte que les grandes entreprises sucrières allemandes Südzucker et Nordzucker mûrissent leurs projets de production de 3 millions d'hectolitres de bioéthanol chacune. Obtenu à partir de céréales et de betteraves, ce volume représenterait le quintuple de la production française actuelle.



AGPB
CÉRÉALIER DE FRANCE

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'AGPB.

ENVIRONNEMENT

UNE GESTION REMARQUÉE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES INUTILISABLES

Un accord-cadre a été signé le 1^{er} octobre entre le ministère français de l'Ecologie et la société ADIVALOR visant à officialiser le rôle de cette dernière dans la gestion des produits phytosanitaires à usage professionnel. Issue en 2001 de la volonté commune des industriels de la protection des plantes, des distributeurs de leurs produits (coopératives, négociants) et des organisations d'agriculteurs, ADIVALOR organise la récupération et l'élimination des produits phytosanitaires non utilisables, ainsi que des emballages vides de produits phytosanitaires. Le dispositif animé par ADIVALOR aura permis l'élimination de 2500 tonnes de produits phytosanitaires non utilisables sur la période 2002-2003. A ce rythme, le stock de 8000 tonnes accumulé sur les exploitations devrait être totalement éliminé en 2006, comme prévu. Plus de 25% des emballages vides auront par ailleurs été collectés et traités en 2003, l'objectif étant d'atteindre 50% en 2006.

Le financement de ces opérations est assuré par une contribution, d'un montant de 4 centimes au litre ou au kilo de produit, que verse une trentaine de firmes et par des subventions de l'Etat et des Agences de l'eau. Plus de 800 distributeurs adhèrent au dispositif. Ils ont mis en place 3000 points de collecte de produits et emballages en France. Enfin plus de 60 organisations locales d'agriculteurs appuient les opérations de collecte, au travers d'actions de communication notamment.

FILIÈRES

FRANCE : LA PLUPART DES ORGANISMES DE COLLECTE DES GRAINS DANS LE ROUGE

La mauvaise récolte de 2003 met en situation périlleuse de nombreux organismes de collecte de céréales (coopératives et négociants). Selon la FFCAT (Fédération des coopératives de collecte de grains), les volumes livrés par les agriculteurs reculeront de plus de 50% en Rhône-Alpes, Auvergne et Franche-Comté, de 40% en Bourgogne, de 30 à 40% dans le Sud-Ouest, de 25 à 30% en Lorraine et dans le Centre, de 19% enfin en Bretagne, Basse-Normandie et Champagne-Ardennes.

Ces baisses de collecte empêcheront les coopératives et négociants de couvrir leurs charges fixes (personnel, installations), qui sont très lourdes. Les réserves encore disponibles ne seront pas suffisantes et les entreprises vont devoir agir pour réduire leurs charges de personnel, qui représentent 50 à 60% de la valeur ajoutée en année normale. La FFCAT conseille à ses adhérents de recourir au mécanisme de cessation d'activité des travailleurs salariés (CATS), qui concerne les salariés de 57 ans ayant eu des conditions de travail pénibles, et elle a entrepris diverses démarches auprès des ministères de l'Agriculture et des Affaires sociales en matière de paiement de cotisations sociales et de chômage partiel.

SECOND SEMESTRE DIFFICILE POUR LE MACHINISME AGRICOLE

Si le premier semestre 2003 a connu une quasi-stabilité des ventes de machines agricoles en France par rapport à la même période de 2002, l'évolution devrait être moins satisfaisante au second semestre. C'est ce qu'indique une enquête du SEDIMA (Syndicat des concessionnaires de machines agricoles) auprès de ses adhérents. A 58%, ceux-ci envisagent en effet une seconde partie de l'année difficile. Pour 53% d'entre eux, le marché des tracteurs (neufs et d'occasion) sera

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 8, avenue du Président-Wilson, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



AGPB
CÉRÉALISERS DE FRANCE

Rédaction achevée le 9/10/2003

affecté par une baisse qui pourrait aller jusqu'à 15%. En moissonneuses-batteuses, 63% s'attendent à un repli -neuf et occasion reculant dans la même proportion- avec risque de récession marquée dans certaines régions (chute supérieure à 25%). Pour les outils de travail du sol, de semis, de fertilisation et de protection des cultures, plus d'un concessionnaire sur deux voit le marché orienté à la baisse, notamment en occasion. Les concessionnaires des régions à dominante de grandes cultures et, plus encore, élevage-viande sont les plus pessimistes.

INFO CHIFFRES

EXPORT 2002/03 : LES PRINCIPALES DESTINATIONS DU BLÉ FRANÇAIS

(milliers de tonnes)

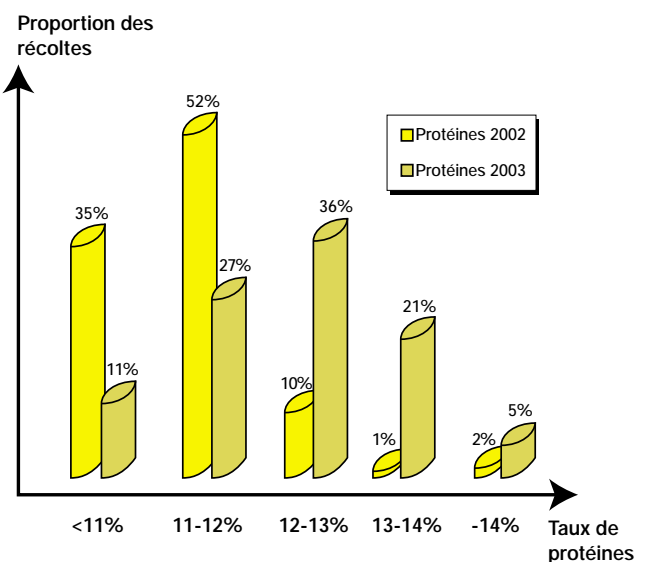
Pays	Volume	Pays	Volume
Egypte	2549	Tunisie	350
Algérie	1890	Cuba	325
Pays-Bas	1732	Côte d'Ivoire	278
Belgique Luxembourg	1516	Royaume Uni	156
Italie	1486	Ethiopie	140
Maroc	838	Grèce	64
Espagne	740	Total 15 pays	13 336
RFA	655	soit 84,7 % des exportations	
Portugal	589	toutes destinations	

Source : ONIC

RECORD DE PROTÉINES CETTE ANNÉE EN FRANCE POUR LE BLÉ

75% des blés récoltés cette année en France se classent dans les 2 catégories supérieures - E et 1- de la grille officielle de qualité des blés français établie par l'ONIC (Office National Interprofessionnel des Céréales). En 2002, la proportion était de 54%. La teneur en protéines du blé est l'un des paramètres-clés à partir desquels est opéré le classement. En proportion, 26% des blés, contre 3% en 2002, atteignent cette année des taux de protéines supérieurs à 13%. Quant à la teneur moyenne nationale, elle atteint 12,5%, un taux record, supérieur de 1,2 point à celui de 2002.

Comparaison des taux de protéines des blés récoltés en 2002 et 2003



Source : ONIC/enquête Collecteurs 2003

BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.